BARÈME GESTION LOCATIVE



HONORAIRES DE GESTION

| PRESTATIONS INCLUSES | Service INITIAL | Service CONFORT | Service PRIVILEGE | Coût hors forfait |
|---|---------------------------------------|--------------------|----------------------|---|
| En % TTC de toutes sommes encaissées | 7.2 % | 8.4 % | 9.6 % | |
| Mise en place du mandat de gestion | • | • | • | |
| Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations | • | • | • | |
| Délivrance des quittances et compte rendu de gestion | • | • | • | |
| Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable | • | • | • | |
| Révision des loyers | • | • | • | |
| Acceptation et contrôle de validité du congé. Décompte lors du départ du locataire (restitution du dépôt de garantie) | • | • | • | |
| Visite conseil (pré état des lieux) | 0 | • | • | 150€ TTC |
| Gestion des provisions pour charges | 0 | • | • | 35€ TTC/Trim |
| Tenue de la comptabilité propriétaire | • | • | • | |
| Acompte mensuel des fonds perçus | • | • | • | |
| Reddition mensuelle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72) | • | • | • | |
| Déclaration de départ du locataire auprès de la perception | • | • | • | |
| Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation | • | • | • | |
| Demande de devis pour travaux | • | • | • | 35€/demande |
| Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC | • | • | • | 35€/demande |
| PRESTATIONS OPTIONNELLES | Service | Service | Service | Coût |
| | INITIAL | CONFORT | PRIVILEGE | hors forfait |
| Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers. | O | O | PRIVILEGE | hors forfait 90 € TTC par an et par lot |
| | | | | 90 € TTC par an et par |
| déclaration des revenus fonciers. Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire). Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et | • | | | 90 € TTC par an et par lot 250 € TTC |
| déclaration des revenus fonciers. Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire). Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle. Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle. | 0 | • | • | 90 € TTC par an et par lot 250 € TTC par dossier 250 € TTC |
| déclaration des revenus fonciers. Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire). Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle. Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au | • • | • | • | 90 € TTC par an et par lot 250 € TTC par dossier 250 € TTC par dossier |
| déclaration des revenus fonciers. Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire). Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle. Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle. Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre | • • • • • • • • • • • • • • • • • • • | • | • | 90 € TTC par an et par lot 250 € TTC par dossier 250 € TTC par dossier 150 € TTC par dossier 4 % TTC du montant des |
| déclaration des revenus fonciers. Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire). Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle. Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle. Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux. Montage d'un dossier de subvention, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des | • • • • • • • • • • • • • • • • • • • | • | • | 90 € TTC par an et par lot 250 € TTC par dossier 250 € TTC par dossier 150 € TTC par dossier 4 % TTC du montant des travaux TTC |

Prestation comprise dans le montant des honoraires
 Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

BARÈME HONORAIRES LOCATION



| 7one | náoara | nhiaua | dane | laquelle | oct o | cituáa | Δ۱ | hian | مُنيما | |
|------|--------|---------|------|----------|-------|--------|----|------|--------|--|
| ZONE | qeoqra | pilique | uans | iaquelle | esi: | Situee | ıe | pien | ioue | |

Année de référence : 2021

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 12 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3€ TTC

Honoraires à la charge du locataire

| Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail | 12€ / m² TT | |
|---|-------------|--|
| Honoraires de réalisation de l'état des lieux | 3€ / m² TTC | |

Honoraires à la charge du bailleur

| Honoraires d'entremise et de négociation Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire | A maria da lavora HO |
|---|----------------------|
| et de rédaction du bail | 1 mois de loyer HC |
| Honoraires de réalisation de l'état des lieux | |

Honoraires pour la location de parking et de box

| Honoraires bailleurs / Locataires | 1 mois de loyer HC / par parties |
|-----------------------------------|----------------------------------|
|-----------------------------------|----------------------------------|

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Barèmes établis le 04 juillet 2023

O Prestation optionnelle payable à l'acte